

# Agenda 21 de demain

## Nouveau dispositif de reconnaissance et outils

Octobre 2014

**A**près huit sessions de reconnaissance, le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (Bureau des Territoires du Commissariat Général au Développement Durable) a lancé, sous l'égide du Comité national Agenda 21, des travaux pour actualiser le dispositif de reconnaissance afin de répondre à l'évolution des territoires et à leurs attentes.

Ces travaux sont aujourd'hui terminés et ont donné naissance à un nouveau dispositif de reconnaissance des agendas 21 locaux, objet principal de la rencontre organisée le 10 octobre 2014 dans le cadre du réseau et de ce cahier teddif.

Au-delà de la refonte du dispositif c'est un processus ambitieux de co construction des Agendas 21 de demain qui est mené, à travers 11 groupes de travail mobilisant de très nombreux acteurs des territoires et des institutions composant le comité national Agenda 21.

Parmi ces travaux, un atelier de prospective piloté par le Commissariat Général au Développement Durable, Etd et 4D a conduit à l'élaboration de la Boîte à outils Visions +21. Expérimentée sur plusieurs territoires, cette boîte à outils accessible à tous doit faciliter la réflexion prospective sur les territoires. C'est en tout cas sa vocation. Et il nous a semblé que sa présentation avait toute sa place dans cette journée consacrée aux Agendas 21 de demain et rassemblant des collectivités désireuses de renouveler leurs pratiques.

---

## Sommaire

- 3** Le dispositif de reconnaissance « Agenda 21 local France »
- 9** La boîte à outils Visions + 21
- 14** Annexe



*A noter par ailleurs que l'ensemble des réflexions menées tout au long de l'année seront partagées avec les collectivités et acteurs engagés lors du colloque national « les agendas 21 de demain » du 4 décembre 2014.*

Retrouvez l'ensemble des journées du programme teddif 2014

[http://www.teddif.org/IMG/pdf/Programme\\_teddif\\_2014.pdf](http://www.teddif.org/IMG/pdf/Programme_teddif_2014.pdf)

# Le dispositif de reconnaissance « Agenda 21 local France »

Présenté par Julia Rambaud,  
chargée de mission reconnaissance au bureau des territoires, CGDD

Organisé depuis 2006, le dispositif de reconnaissance permet aux collectivités de faire connaître leur projet territorial de développement durable et d'obtenir à la suite d'une expertise de leur démarche la reconnaissance « Agenda 21 local France ».

## De nombreuses collectivités franciliennes reconnues

38 collectivités franciliennes ont bénéficié du dispositif de reconnaissance des agendas 21 locaux élaboré par le commissariat général du développement durable (CGDD) (4 d'entre elles ont renouvelé et prolongé la reconnaissance pour 3 ans) :



Conseil régional d'Île-de-France, conseil général de Seine-et-Marne, conseil général de l'Essonne (2<sup>e</sup> reconnaissance), conseil général de Seine-Saint-Denis, communauté d'agglomération de Plaine Commune (2<sup>e</sup> reconnaissance [93]), communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise [95], communauté d'agglomération de Grand Paris Seine Ouest [92], Rueil-Malmaison [92], Rosny-sous-Bois [93], Pantin [93], Vernouillet [78], Vincennes [94], Montrouge [92], Maurepas (2<sup>e</sup> reconnaissance) [78], Massy [91], Enghien-les-Bains [95], Courbevoie [92], Colombes [92], Châtenay-Malabry [92], Marcoussis [91], Chevilly-Larue [94], Savigny-le-Temple [77], Breux-Jouy [91], Breuillet [91], Boigneville [91], Saint-Yon [91], Ozoir-la-Ferrière [77], Melun [77], Savins [77], PNR Gâtinais français [91], Choisy-le-Roi [94], Groslay [95], Herblay [95], Lieusaint [77], Torcy [77], Puteaux [92], Noisy-le-Sec [93], communauté d'agglomération du Val d'Orge (2<sup>e</sup> reconnaissance) [91].

## Le nouveau dispositif

Après huit sessions, le dispositif évolue pour mieux prendre les réalités des territoires mais reste un **dispositif central** dans le cadre du soutien de l'Etat aux collectivités qui s'engagent dans un Agenda 21.

Ses intérêts ne sont pas remis en cause. Le dispositif de reconnaissance reste un gage pour la qualité des projets stratégiques engagés et la cohérence des politiques menées à l'échelon local. Il est à la fois une évaluation de la démarche sur la base d'une double expertise rigoureuse et un encouragement à poursuivre, un coup de pouce pour aller plus loin.

Un **groupe de travail** réunissant des experts, des membres du Comité national A21, des représentants de DREAL, des collectivités s'est retrouvé à quatre reprises pour réfléchir aux évolutions à apporter au dispositif en s'appuyant à la fois sur des contributions de collectivités et de comités régionaux et sur les résultats de l'étude réalisée par le CEREMA auprès de plus de 60 collectivités reconnues au cours des 3 premières sessions de reconnaissance.

Il ressort de ces travaux la volonté d'aboutir, avec ce nouveau dispositif de reconnaissance, à des projets reconnus qui soient, à la fois :

- **plus stratégiques** formalisant une stratégie (quel territoire pour demain ?) et la façon dont le projet œuvre au développement du territoire
- **plus structurants** permettant la cohérence des différentes politiques publiques sur le territoire et étant lui-même facteur de dynamique positive (participation, méthode de travail...)
- **plus opérationnels** en précisant les moyens (humains, financiers) mis en œuvre de façon suffisante pour permettre la réalisation du projet, de ses actions

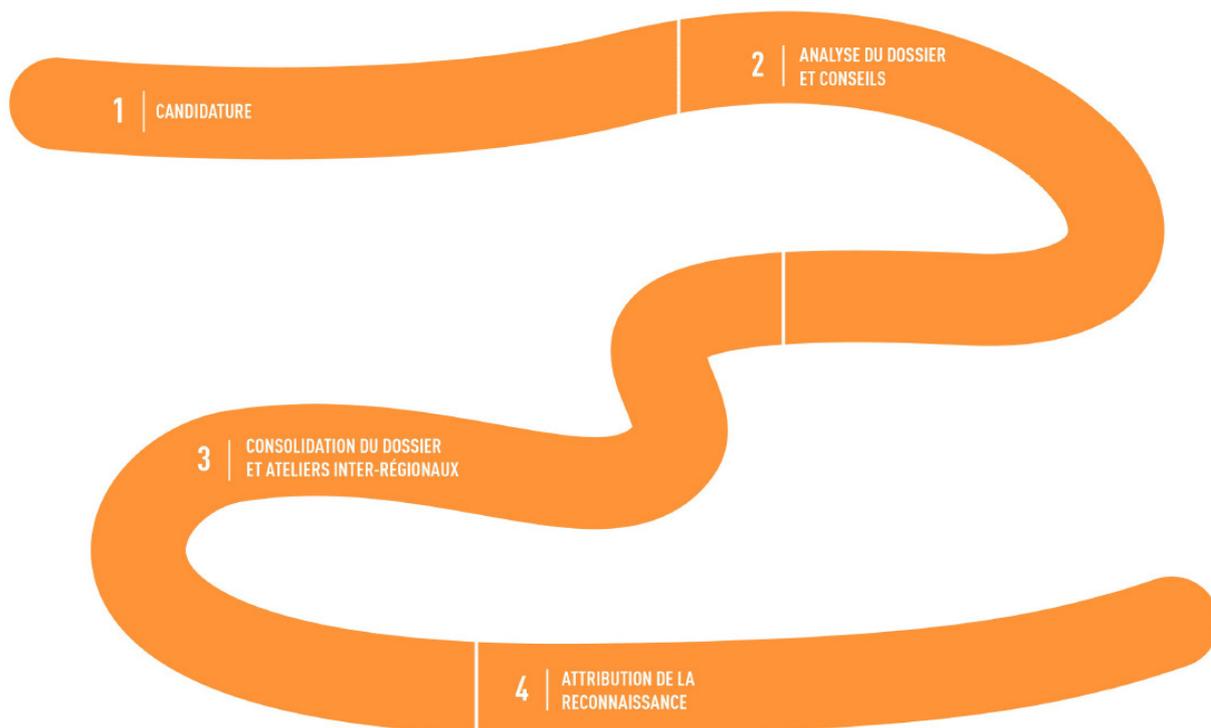
Ainsi, le dispositif de reconnaissance nouvelle formule se veut

- un dispositif **d'encouragement** pour toutes les collectivités. Le dispositif s'inscrit dans la vie de l'Agenda 21 du territoire qui obtient dès son inscription un statut de « **Candidat Agenda 21 local France** »
- un dispositif **plus utile** : le dossier de candidature est plus simple, sous la forme d'un questionnaire. Des éléments illustratifs sont demandés qui ont vocation à être utilisés, ou avoir été utilisés par la collectivité dans le cadre de sa propre démarche
- un dispositif **plus proche des territoires** avec un entretien systématique avec les référents chargés de l'expertise
- un dispositif **plus « professionnel »** avec des référents agréés et formés par le CGDD
- un dispositif **plus pairs à pairs**, favorisant les échanges entre collectivités par l'invitation à participer à des ateliers inter-régionaux

- ! Le lancement de la prochaine session de reconnaissance sera officialisée le 4 décembre 2014, à l'occasion du colloque national Agenda 21, avec l'ouverture de la plateforme permettant le dépôt des dossiers. Les territoires auront jusqu'au 30 janvier 2014 pour s'inscrire à cette 6<sup>ème</sup> session de reconnaissance.

## Les 4 étapes clés du dispositif

### LE DISPOSITIF DE RECONNAISSANCE AGENDA 21 4 ÉTAPES CLÉS



## Étape 1 : Candidature

Les projets pouvant être présentés à la reconnaissance sont des projets

- adoptés officiellement par la collectivité ou le territoire, parvenus au stade de mise en œuvre, mais non encore achevés (fin du programme d'actions prévue au moins deux- trois ans après dépôt du dossier) ;
- portés par le responsable de la collectivité ou du territoire ;
- ayant pour objectif d'engager l'ensemble des compétences et politiques du territoire dans le développement durable, et d'interpeller en ce sens les autres acteurs du territoire ;
- concernant l'ensemble du territoire.

Les candidatures seront examinées pour déterminer si elles correspondent à ces critères et si toutes les pièces sont déposées. Un statut de « **Candidat Agenda 21 local France** » sera alors accordé aux projets candidats pour marquer l'engagement du territoire et lui permettre d'être suivi jusqu'à la reconnaissance.

## Étape 2 : Analyse du dossier

L'analyse du dossier est confiée à un binôme de référents agréés par le Ministère (CGDD) dont les compétences sont vérifiées par un processus d'agrément et des formations obligatoires et qui auront signé une charte de déontologie.

- ! ● **La grille d'expertise a été revue et un entretien sera organisé avec les référents pour toutes les collectivités, en région (pour la 9<sup>e</sup> session, les entretiens pourraient avoir lieu en avril/mai 2014).**

## Étape 3 : Consolidation du dossier et Ateliers inter-territoriaux Agendas 21

L'idée est de créer les conditions d'une dynamique d'échanges, d'enrichissement et de capitalisation pour et entre les collectivités, que celles-ci soient reconnues, candidates ou seulement intéressées par le dispositif de reconnaissance.

- ! ● **L'organisation de ces ateliers inter-territoriaux Agendas 21 (qui pourraient avoir lieu en juillet ou septembre 2014 pour la 9<sup>e</sup> session) permettra tout à la fois :**
  - des temps d'échanges pairs à pairs,
  - des temps de travail sur des points d'amélioration,
  - des temps de travail sur des thématiques spécifiques aux territoires réunis,
  - la mise en valeur des projets des collectivités.

## Étape 4 : Décision de reconnaissance

- !** Suite à l'analyse du dossier et aux échanges avec les acteurs du territoire, les référents peuvent proposer que le territoire soit reconnu ou qu'il reste « Candidat Agenda 21 local France ». Le Comité national A21 formule ensuite un avis et il appartient au Délégué interministériel au développement durable de prendre la décision (pour la 9<sup>e</sup> session, les résultats pourraient être officialisés au début de l'automne 2015).

### Le territoire reste Candidat « Agenda 21 local France »

Sur la base d'une fiche de commentaires et recommandations rédigée par les référents, le CGDD oriente le territoire vers des ressources d'accompagnement spécifiques pour travailler ses points d'amélioration.

Quand le territoire est prêt, le dossier est modifié et analysé par le même binôme de référents.

Le statut de « Candidat Agenda 21 local France » peut être conservé pendant 2 ans laissant le temps au territoire d'apporter les inflexions nécessaires.

### Le territoire est reconnu « Agenda 21 local France »

Cette reconnaissance sera officialisée lors d'une Cérémonie nationale de remise des diplômes de reconnaissance et le territoire disposera d'une fiche de commentaires et recommandations et du Kit de communication lié à la reconnaissance «Agenda 21 Local France ».

Le projet est reconnu pour toute sa durée et un point d'étape sera demandé à mi-parcours (à minima tous les 3 ans). Il pourrait être présenté au cours d'une réunion du comité régional ou d'une rencontre entre collectivités en région.

## Le dossier de candidature

- !** Le dossier de candidature se veut un dossier à la fois simple et utile pour la collectivité. Un certain nombre d'éléments sont demandés et sont à renseigner directement sur la plateforme dédiée (en service à partir du 4 décembre 2014 pour la 9<sup>e</sup> session).

Pour constituer leur dossier de candidature, les collectivités ont à répondre à des questions organisées en 4 parties :

- la description du projet de territoire
- la stratégie pour répondre aux enjeux du territoire
- la narration de la démarche
- la mise en œuvre du projet

Il leur est proposé de joindre des éléments illustratifs qui ont vocation à être utilisés, ou avoir été utilisés, par la collectivité pour sa communication (schéma, interview, films, cartes, photos...).

Dans chacune des 4 parties, un formulaire composé de 2-3 questions sera à remplir et pour chaque question, des interrogations supplémentaires sont indiquées pour guider les collectivités.

### 1<sup>re</sup> partie : description du territoire

Pour bien comprendre le territoire, il est indispensable de décrire l'état initial du territoire, ses spécificités, les problèmes auxquels il est confronté, ses forces, ses faiblesses... ainsi que de fournir des éléments sur le contexte dans lequel le projet s'inscrit et comment il s'articule avec les autres démarches impactant le territoire.

### 2<sup>e</sup> partie : stratégie

Il est important que les référents puissent comprendre quel est le cap fixé par les porteurs de projet et quels sont les changements qu'ils considèrent devoir mener, les leviers d'intervention qu'ils comptent utiliser pour rendre le territoire plus durable et comment ils envisagent de mesurer les progrès réalisés.

### 3<sup>e</sup> partie : narration du projet

Cette partie est différente selon si le territoire a déjà été reconnu ou non.

#### 1<sup>re</sup> candidature à l'appel à reconnaissance

Sont à détailler la méthode employée pour construire le projet (participation, pilotage, transversalité), ce que la démarche a apporté à la collectivité, au territoire, ses effets sur la façon de travailler avec d'autres acteurs, avec les habitants...

#### Renouvellement de reconnaissance « Agenda 21 local France »

Sont à préciser les raisons de cette nouvelle candidature, les enseignements tirés du premier Agenda 21, les changements survenus sur le territoire et dans la collectivité, la méthode employée pour revisiter le projet (participation, pilotage, transversalité), les améliorations qui y ont été apportées.

### 4<sup>e</sup> partie : mise en œuvre du projet

Dans cette dernière partie sont attendues la présentation de 3 actions emblématiques (fiche-expérience en ligne sur la plateforme), la description des moyens humains et financiers mis en place pour mener à bien le projet.

[Voir annexe pour le détail](#)

## La boîte à outils Visions + 21

Présentée par Erwin Riclet, chargé de mission Outils et Méthode  
au bureau des territoires, CGDD



### La démarche prospective Agenda 21 de demain

Le CGDD, Etd et 4D ont initié en 2011 et 2012 un atelier de prospective qui a rassemblé experts et collectivités locales fortement impliqués dans les Agendas 21.

Dans le contexte de Rio+20, alors que certains parlaient d'essoufflement des démarches d'agendas 21 pendant que les candidatures au dispositif de reconnaissance étaient de plus en plus nombreuses, l'objectif était de se projeter à 20 ans et d'imaginer ce que pourrait être, en 2032, un Agenda 21 « nouvelle génération ». La trentaine d'experts (prospectivistes, personnes ressources, partenaires, collectivités) se sont attachés à comprendre les évolutions et les tendances et à définir les évolutions possibles de l'agenda 21. Cette réflexion a conduit à la réalisation de 3 films illustrant 3 scénarios, sans aucun caractère prescriptif mais proposés pour faire émerger du débat dans les territoires.

## Pactes 21 : reterritorialisation des modes de production et de consommation



« Des initiatives partenariales publics/privés encourageant l'exploitation et la valorisation de toutes les richesses du territoire sont prises par la mobilisation des « avantages différentiels » ; accompagnement des mutations professionnelles, valorisation des déchets et réintégration dans les circuits de la création de valeur, développement de la logique de circuits courts... »

## Engagements 21 : améliorer la démocratie participative



« Une nouvelle conception de la démocratie participative développe l'idée selon laquelle les individus constituent non seulement des acteurs à part entière des territoires mais également des bâtisseurs qui sont à intégrer dans le processus de décision local, donnant à l'habitant et à sa manière d'habiter une toute autre dimension

## Démocités 21 : système de gouvernance multi-échelle



Des démarches partenariales et inter-territoriales se développent remettant en cause la culture politique centrée sur la libre administration. Elles sous-tendent la définition collective et de manière partagée d'un certain nombre d'objectifs qui constituent la philosophie générale de l'action

Pour en savoir +

[www.developpement-durable.gouv.fr/Les-scenarios.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-scenarios.html)

## La Boîte à outils Visions+ 21



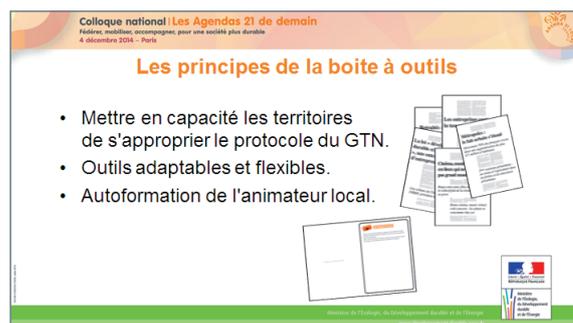
Suite à la présentation des 3 films, le comité national Agenda 21 a souhaité que soient davantage outillées les collectivités pour les accompagner dans les réflexions sur l'avenir de leur territoire.

La boîte à outils a été élaborée dans l'objectif de faire émerger dans les territoires une vision d'un futur souhaité (= cap stratégique) pour passer d'une démarche statique à une approche dynamique en dynamisant les réflexions locales et en faisant partager avec les acteurs de territoire (coresponsabilité).

Pour en faciliter l'appropriation par les collectivités, elle a été co-construite avec le conseil général de Gironde, les comités régionaux agendas 21 de Midi-Pyrénées et de Bretagne, la commune de Saint-Orens-de-Gameville, et Lorient Agglomération.

La boîte à outils se présente sous la forme d'une série « d'outils-exercices » adaptables et flexibles, à composer en fonction du résultat souhaité. Les outils sont :

- Contextualisation des territoires dans l'environnement stratégique
- Test de robustesse
- Adaptation/création d'un scénario
- Pistes d'évolution de l'agenda21
- Autoportrait perceptif de l'agenda 21



## 5 outils à disposition des territoires

## Contextualisation des territoires dans l'environnement stratégique

**Objectif :**

*faire prendre conscience des grandes variables qui vont impacter le territoire à horizon 2030*

**Principe :**

- ✓ Une trentaine d'extraits de journaux fictifs datés de 2032 sont fournis
- ✓ Par petits groupes, il s'agit de discuter et sélectionner les articles les plus pertinents pour le territoire et de remplir des fiches de commentaires.
- ✓ En plénière, composer au mur un panorama du territoire à l'horizon 2030.



## Test de robustesse

**Objectif :**

*questionner la résilience des politiques durables mises en œuvre face aux grands défis qui vont venir impacter le territoire.*

**Principe :**

- ✓ Présentation de défis que le territoire doit relever à l'horizon 2035
- ✓ Travail en groupes : questionnement sur la capacité du territoire à relever ces défis et sur les orientations qu'il doit prendre maintenant pour les relever
- ✓ Retour en 2014, qu'est ce qu'il aurait pu être fait de plus ?
- ✓ Restitution (par exemple : sous forme de reportage au JT).



## Adaptation/création d'un scénario

### Objectif :

*adapter les 3 films au contexte local.*

### Principe :

- ✓ Présentation des 3 films.
- ✓ Distribution de cartes/séquences de chaque film.
- ✓ Hybridation
- ✓ Nouveau scénario/scénario adapté



## Pistes d'évolution de l'agenda 21

### Objectif :

*baliser dans le temps la mise en œuvre du projet*

### Principe :

- ✓ Exercice de backcasting
- ✓ Définition des étapes intermédiaires
- ✓ Présentation chronologique et débat sur les actions à mener pour passer à chaque étape intermédiaire



## Autoportrait perceptif de l'agenda 21

### Objectif :

*apprécier la perception de l'agenda 21 pour renforcer son appropriation*

### Principe :

- ✓ Portrait chinois
- ✓ Analyse des résultats
- ✓ Discussions



### Pour en savoir +

[www.sustainable-everyday-project.net/boite-a-outils-visions-21/2014/02/03/boite-a-outils](http://www.sustainable-everyday-project.net/boite-a-outils-visions-21/2014/02/03/boite-a-outils)

Lien vers film de présentation de la boîte à outils :

[www.sustainable-everyday-project.net/lesagendas21dedemain/2014/06/23/421](http://www.sustainable-everyday-project.net/lesagendas21dedemain/2014/06/23/421)

Le groupe de travail sur prospective et agenda 21 :

[www.developpement-durable.gouv.fr/L-atelier-national-prospective-et.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/L-atelier-national-prospective-et.html)

et les films/scénarios :

[www.developpement-durable.gouv.fr/Les-scenarios.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-scenarios.html)

## Annexe

### DOSSIER DE CANDIDATURE POUR L'APPEL A RECONNAISSANCE AGENDA 21 LOCAL FRANCE



Tous les ans, le ministère organise un appel auprès des collectivités engagées dans un projet territorial de développement durable pour aboutir à une reconnaissance de projets « Agenda 21 local France ».

Pour participer aux sessions de reconnaissance, un certain nombre d'éléments sont demandés afin de pouvoir expertiser votre projet. Ces éléments sont à renseigner sur une plateforme.

**Pour la prochaine session, la plateforme sera ouverte du 4 décembre 2014 au 30 janvier 2015.**

Le lien vers la plateforme sera communiqué sur le site internet du ministère. Un mode d'emploi sera disponible en première page de la plateforme afin de vous guider dans l'inscription et le dépôt des éléments demandés.

#### I – Vous connaître

Il s'agit de remplir une fiche d'identification avec les principaux renseignements concernant la collectivité (nombre d'habitants, nom du responsable élu...).

#### II – Connaître votre territoire et votre projet

Les attentes portent sur des éléments fondamentaux nécessaires à la construction et la mise en oeuvre d'un projet territorial de développement durable/ Agenda 21.

Le dossier est organisé en 4 grandes parties :

- la description du territoire
- la stratégie du projet pour répondre aux enjeux du territoire : quelle direction pour le territoire ? Où souhaitez vous conduire votre territoire ?
- la narration du projet : son histoire
- l'opérationnalité : comment le projet est-il déployé concrètement ? Quelle traduction dans les politiques publiques (type PLU, SCOT, PCET...)

Il vous sera également possible de déposer des pièces annexes : délibération d'adoption du projet, document(s) de communication.

Dans chacune des parties, un formulaire composé de 3-4 questions sera à remplir.

Par question, des interrogations supplémentaires sont indiquées pour vous aider dans votre réponse :

**il ne s'agit pas de répondre à chaque interrogation posée : une réponse globale suffit.**

Vous êtes également invités à joindre des pièces jointes (carte, vidéo, schéma, photo...) afin d'illustrer vos réponses.

Des vidéos mises en ligne sur la plateforme et sur cette page du site internet du ministère préciseront les éléments attendus, notamment par des illustrations.

## 1. Description du territoire

### 1.1 Les enjeux du territoire

*Quelle est l'histoire de votre territoire ?*

*Que se passe-t-il dans votre territoire ?*

*Qu'est ce qui constitue sa singularité, sa spécificité ?*

*Quelles sont les caractéristiques de votre territoire sur lesquels il faut agir ?*

*(exemples : problèmes majeurs/risques auxquels vous êtes confrontés, thèmes sur lesquels vous vous êtes engagés à agir).*

Cette étape consiste à établir un état initial de votre territoire (diagnostic) non exhaustif mais unique, il s'effectue du point de vue d'un acteur qui y vit. Les méthodes employées pour le réaliser ainsi que sa forme sont libres (dossier papier, témoignages audio, films...).

**Exemple :** *l'enclavement de ma commune, l'étalement urbain...*

### 1.1 Dans quel environnement votre territoire s'inscrit-il ?

*Quelles sont les relations de votre territoire avec les autres échelles territoriales ?*

*Quelles sont les traductions dans les politiques publiques plus sectorielles ?*

*Quels sont les liens avec des schémas structurants comme les SCoT ?*

Il s'agit ici de comprendre de manière plus large le contexte dans lequel votre projet de territoire s'inscrit et comment vous allez articuler votre projet avec les instances et démarches « impactant » votre territoire.

**Pièce à joindre au choix :** une carte, une photo, une vidéo...

## 2. Stratégie

### 2.1 La vision du territoire/le cap stratégique : vers où voulez-vous aller ?

*Vous initiez un Agenda 21 pour transformer votre territoire, mais en quoi sera-t-il différent ?*

*Que souhaitez-vous que votre territoire devienne (ou ne devienne pas) suite à l'Agenda 21 ?*

*Quelle est la direction que vous avez décidé de prendre, votre cap ?*

*Quels objectifs à court, moyen et long terme ?*

Il s'agit d'explicitier les objectifs stratégiques et atteignables de votre projet. Cela signifie expliciter les changements que vous souhaitez pour votre territoire, la direction que vous prenez, et que vous souhaitez/pourrez atteindre d'ici la fin de votre projet.

*Exemple : « retrouver une économie locale » ; « renforcer le bien être communal »*

### 2.2 La stratégie : comment procédez-vous pour atteindre ce cap ?

*Comment allez-vous faire pour y aller ?*

*Quel parcours avez-vous prévu de suivre ? Quel est votre plan de bataille ?*

Il s'agit d'expliquer comment le projet que vous avez décidé de mettre en oeuvre doit vous permettre d'atteindre les objectifs que vous vous êtes fixés (l'orientation, la stratégie d'une part ; les leviers d'interventions, les axes stratégiques d'autre part).

### 2.3 Evaluation : comment savoir si le territoire va dans la bonne direction ? Comment savoir que les objectifs visés seront atteints dans le temps envisagé ?

*En quoi ce que vous allez mettre en place contribuera à répondre aux objectifs que vous vous êtes fixés ?*

*Comment allez-vous savoir ce que le projet a changé et apporté sur votre territoire ?*

*Quand et quelles données analyser ?*

Cela correspond à la mise en place d'un plan d'évaluation, en établissant des étapes de l'évaluation, ainsi qu'un socle de quelques indicateurs.

Par exemple, un indicateur d'état initial (indicateur d'état zéro) permet de savoir d'où vous partez et où vous allez.

## 2.5 Schéma stratégique à renseigner

Il s'agit de remplir un schéma représentant les différentes étapes de votre projet selon les éléments expliqués ci-dessus (voir modèle)

**schéma stratégique selon le modèle**

**Pièce jointe possible** : vidéo d'un élu porteur de projet...

## 3- La narration : racontez nous l'histoire de votre projet

### 3-1 : Vous êtes candidat pour la première fois à l'appel à reconnaissance

#### 3-1-1

*Comment avez-vous procédé pour aboutir à votre projet ? Et pourquoi? (quels choix avez-vous fait ?)*

*Participation : comment avez-vous mobilisé les acteurs du territoire et les agents de la collectivité ? Quels partenaires avez-vous et allez-vous solliciter ?*

*Pilotage : quelle organisation avez-vous adopté ?*

#### 3-1-2

*Qu'est-ce que cela a apporté à la collectivité ? Au territoire ? Et qu'en attendez-vous pour la suite du déroulement du projet ?*

#### 3-1-3

*« Si c'était à refaire ... », « pour aller plus loin ... », quelles améliorations aimeriez-vous apporter à votre projet ?*

*Qu'allez-vous faire des résultats de votre projet, comment vous organisez-vous pour faire évoluer le projet (et sa méthode) dans le temps ?*

*Comment les nouveaux sujets (principe de précaution, économie circulaire, Schéma régionaux, COP21, objectifs de développement durable...) viennent réinterroger votre plan d'action ?*

**Exemple :** expliquez comment vous allez faire en sorte que vos partenaires demeurent mobilisés dans le projet.

### 3-2 : Vous avez déjà été reconnu Agenda 21

#### 3-2-1

Pourquoi recandidatez-vous à la reconnaissance « Agenda 21 local France » ?

#### 3-2-2

Enseignements du premier Agenda 21 : quel regard portez-vous sur le premier projet ?

Évaluation : En quoi ce que vous avez mis en place a contribué à répondre aux objectifs que vous vous étiez fixés ?

Comment savoir ce que le projet a changé et apporté sur votre territoire ?

#### 3-2-3

Qu'est-ce qui a changé sur le territoire, dans la collectivité ?

#### 3-2-4

Comment avez-vous procédé pour aboutir à ce nouveau projet ? Et pourquoi ? (quels choix avez-vous fait ?)

Participation : comment avez-vous mobilisé les acteurs ?

Pilotage : quelle organisation avez-vous adoptée ?

#### 3-2-5

Qu'est-ce que cela a apporté à la collectivité, au territoire ? Et qu'en attendez-vous ?

#### 3-2-6

« Si c'était à refaire... », « pour aller plus loin... », quelles améliorations aimeriez-vous apporter à votre projet ?

Comment le projet évolue-t-il tout au long de sa vie ?

Que faites-vous des résultats de votre projet, comment vous organisez-vous pour faire évoluer le projet (et sa méthode) dans le temps ?

Comment les nouveaux sujets (principe de précaution, économie circulaire, Schéma régionaux, COP21, ODD... ) viennent réinterroger votre plan d'action ?

#### 4- Mise en oeuvre du projet

Il s'agit d'expliquer la façon dont se concrétise votre projet, les moyens alloués pour cette mise en oeuvre...

##### 4-1 : Les actions emblématiques de votre projet

Présentez 3 actions emblématiques ou 3 traductions opérationnelles de votre politique de développement durable (si pas de plan d'actions) en renseignant le modèle ci-après.

##### Modèle de fiche à remplir

##### 4-2 : Les moyens alloués à votre projet

*Moyens financiers : Comment vous assurez vous de la mise en oeuvre effective du projet tout au long de sa vie ?*

*Moyens humains : qui est en charge du projet au sein de la collectivité (chargé de mission, équipe dédiée, élu...) ? Quelle est sa place dans l'organigramme de la collectivité ?*

**Pièce à joindre** : plan d'actions ou explication sur la traduction opérationnelle de la politique de développement durable de la collectivité

*Des questions ?*

##### Contacts

[julia.rambaud@developpement-durable.gouv.fr](mailto:julia.rambaud@developpement-durable.gouv.fr)

[ldddpp4.ldddpp.Seei.Cgdd@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ldddpp4.ldddpp.Seei.Cgdd@developpement-durable.gouv.fr)

Animation et coordination  
du réseau teddif

**Isabelle Robinot-Bertrand**

*i.robinot-bertrand@etd.asso.fr*  
tél. 01 43 92 67 91

Créé en 2002, **teddif** (territoires, environnement et développement durable en Île-de-France) est une réponse commune de la DRIEE, de la direction régionale de l'Ademe, de l'Arene Île-de-France, du conseil régional Île-de-France et de l'association Etd pour faciliter l'appropriation des principes du développement durable par les collectivités.

Le but est aussi de leur permettre de repérer et de mieux connaître les acteurs régionaux susceptibles de les guider dans leur démarche. Des organismes régionaux tels que l'IAU Île-de-France, Natureparif, l'Agence de l'eau Seine Normandie, interviennent occasionnellement en apportant leur expertise.

**teddif** propose des temps d'échanges, de sensibilisation, favorise le partage de connaissances et d'expériences, fait connaître des outils et démarches.

**teddif** s'adresse principalement aux collectivités mais aussi aux acteurs susceptibles de contribuer à leurs projets de développement durable (services de l'État, associations, chambres consulaires, etc.).

**teddif** est ouvert à tous les acteurs de la région Île-de-France intéressés.

[www.teddif.org](http://www.teddif.org)

